



**Motion Bernard Borel
au nom du Groupe « les Vert.e.s et ouverts »
Une utilisation ciblée des dividendes de Holdigaz**

La commune d'Aigle possède 766 480 actions chez Holdigaz SA. C'est le principal patrimoine financier de la commune avec une estimation fiscale au 31.12.2022 de près de 11 millions 500 francs. Cela permet des rentrées fiscales qui, ces dernières années, oscillent, en fonction du bilan d'Holdigaz et de la décision de son Assemblée générale, entre 150 000 frs et 450 000 frs par année (selon les rapports de gestion de ces 15 dernières années). Cet argent vient donc « grossir » l'argent disponible pour les différentes activités approuvées par le Conseil Communal sur préavis de la Municipalité lors de la présentation du budget.

On devrait commencer à se poser la question de la pertinence d'avoir tout son patrimoine financier dans une entreprise dont le « corps de métier » est la commercialisation d'une énergie fossile, productrice de CO₂ et dont la majorité politique de ce pays cherche à se défaire dans les 15 à 20 ans qui viennent. Il pourrait être judicieux que la Municipalité y réfléchisse et présente une diversification du portefeuille financier de la Commune.

La Municipalité le sait mieux que moi que même au sein de Holdigaz, il y a des réflexions et déjà une orientation d'entreprise pour dépendre moins du gaz, en investissant dans des entreprises d'installation de panneaux solaires ou installant le chauffage à distance d'une commune du Lavaux ; mais cela reste malgré tout assez marginal.

En attendant une réflexion de fond qui deviendra de plus en plus impérieuse à mesure que le temps passe, ne serait-ce que par souci de la préservation du patrimoine financier communal, **le Groupe des Vert.e.s et ouverts,**

- conscient de l'importance d'une transition écologique la plus rapide possible et pour appuyer le Plan Climat communal adopté par le Conseil Communal
- prenant acte de la difficulté d'obtenir une majorité politique pour augmenter les recettes que cela soit par une taxe ou par une modification du taux d'imposition,

propose que l'argent provenant du rendement des actions de Holdigaz soit versé sur le fonds énergétique durable, de manière à donner une marge financière plus grande à la Municipalité pour prévoir et réaliser des investissements dans le cadre de son Plan Climat.